



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2011

Concerne : Construction d'un centre de vie enfantine, extension et réfection du collège de la Croix-Blanche – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 7'147'000.- (sept millions cent quarante-sept mille francs), pour la construction d'un centre de vie enfantine l'extension et la réfection du collège de la Croix-Blanche, qui fait suite au crédit d'étude de CHF 480'000.-, accordé par le Conseil Communal, lors de sa séance du 17 novembre 2009.

1. Préambule et rappel des faits

Le préavis n° 12/2009, relatif au crédit d'étude pour cet objet, donnait un certain nombre d'éléments chiffrés qui restent encore valables à ce jour. Seul changement significatif, 26 places supplémentaires ont pu être créées à la Courte Echelle pour l'accueil parascolaire.

A ce jour, 148 enfants pour le préscolaire et 190 enfants pour le parascolaire trouvent une place dans les structures existantes, soit environ 35% du total des enfants concernés par celles-ci. Par ailleurs, le nombre d'enfants inscrits auprès des accueillantes en milieu familial a passé de 82 en 2009 à 104 en 2010.

Au total, ce sont donc 442 enfants qui bénéficient des prestations offertes par le RESEAU d'accueil d'Epalinges.

Aujourd'hui, le RESEAU utilise au maximum les possibilités des locaux mis à sa disposition. Il n'est dès lors plus possible d'en augmenter encore l'occupation. A ce titre, le pavillon de la Pépinière, à Bois-Murat, ne répondant pas aux normes du SPJ en matière de locaux pour le personnel, il a été nécessaire d'utiliser le local de la ludothèque comme salle de réunion.

Malgré ces efforts, 135 enfants sont encore enregistrés sur la liste d'attente. Ils se répartissent comme suit :

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN* (moyens)	CIN/CYP** (écoliers)	Total
Pépinière	40	56	11		107
Ribambelle			3		3
Trottinette				23	23
Courte Echelle				2	2
TOTAL	40	56	14	25	135

* cycle initial / ** cycles primaires

2. Perspectives générales

Durant les années à venir, il est prévisible que la demande en places d'accueil augmente encore fortement dans notre commune. En effet, nous enregistrons une augmentation de la population qui pourra atteindre environ 9'500 habitants, soit 1'000 habitants de plus qu'actuellement, conformément aux possibilités du Plan directeur communal. Selon toute probabilité, cette augmentation de la population verra l'arrivée de plus d'une centaine d'enfants en âge de fréquenter des structures d'accueil. De plus, la poursuite de l'évolution de l'organisation de la vie des familles contribuera fortement à accentuer la demande en places d'accueil. Rappelons à ce titre que le nouvel article 63a de la Constitution du canton de Vaud (Ecole à journée continue), qui responsabilise les communes pour l'organisation d'un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, a été accepté par 73.67% des Palinzards. Les communes devront donc offrir des possibilités d'accueil pour tous les écoliers de la scolarité obligatoire.

Dès lors, le projet de construction proposé doit s'inscrire dans une perspective plus globale répondant aux deux objectifs suivants :

- à court terme, réduire la liste d'attente actuelle;
- à plus long terme, disposer de locaux pour offrir des possibilités d'accueil supplémentaires pour les besoins futurs afin de répondre aux exigences légales.

Pour réaliser ce double objectif, la Municipalité, en plus de proposer une construction nouvelle et l'extension du collège de la Croix-Blanche, a pris un certain nombre d'options permettant de développer le nombre de places dans le complexe scolaire de Bois-Murat, soit :

- reprendre possession, dès que possible, des locaux situés au-dessus de la salle de gymnastique "E", actuellement loués à une association;
- reprendre et transformer, dès que possible, l'appartement attenant à la salle de gymnastique "A";
- déplacer la ludothèque dans la nouvelle construction de la Croix-Blanche et attribuer ces locaux à la Pépinière.

L'ensemble de ces dispositifs devrait permettre de créer 66 places supplémentaires pour le préscolaire. Concernant le parascolaire, c'est environ 108 places supplémentaires qui seront créées.

	Pépinière	Construction nouvelle	Extension Croix-Blanche	Ribambelle	Trottinette	Extension Trottinette (locaux Bois-Murat)	Courte Echelle	Total
0 à 18 ou 24 mois (nursery)	10	15						25
18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	10	21		10				41
30 à 36 mois à âge d'entrée CIN (moyens)	20	30		10				60
Total Préscolaire	40	66	-	20	-	-	-	126
CIN/CYP Ecoliers		36	36**		36	36**	68*	212
TOTAL	40	102	36	20	36	36	68	338

* y compris 24 places du pavillon des scouts

** évaluations à confirmer par le SPJ

/..

Au terme de cette mise en place, nous disposerons de 126 places pour le préscolaire et de 212 places pour le parascolaire, soit au total 338 places pour l'ensemble de la commune.

D'une manière générale, une place est utilisée à 50 ou 60% par enfant. Dès lors, c'est approximativement plus de 600 enfants qui pourront bénéficier à terme d'une structure d'accueil dans notre commune, soit près de 70% des enfants concernés. Compte tenu de l'apport des accueillantes en milieu familial et du fait qu'il subsistera un certain nombre de familles qui ne feront pas usage de ces structures, nous pouvons considérer que l'ensemble de ce projet permettra de couvrir de manière durable les besoins en accueil de l'enfance dans notre commune.

Il faut cependant relever qu'à plus ou moins longue échéance les 24 places actuellement créées dans le pavillon des scouts de la Croix-Blanche disparaîtront. D'ici là, nous disposerons d'une vision plus précise de l'occupation générale des structures d'accueil ce qui permettra d'anticiper des mesures compensatoires à prendre le cas échéant.

Les structures d'accueil telles que prévues seront donc regroupées sur les deux sites principaux de scolarisation des élèves : Bois-Murat et la Croix-Blanche. La Municipalité tient cependant, en accord avec la direction des écoles, au maintien d'un fonctionnement cohérent des écoles du Village et du Chaugand, indispensables à l'équilibre de la répartition des classes au sein de notre commune. Les élèves de ces deux écoles bénéficieront donc des mêmes possibilités d'accueil que tous les autres. Il conviendra, le cas échéant, d'organiser des transports pour les amener prendre le repas de midi dans la nouvelle structure de la Croix-Blanche.

3. Projet

Le projet de construction, qui fait l'objet du présent préavis, constitue donc la pièce maîtresse de la politique d'accueil de l'enfance de la commune d'Epalinges. Dans ce contexte, il est indispensable de développer un projet qui offre à la fois des surfaces supplémentaires mais aussi une grande polyvalence et une adaptabilité à des besoins futurs.

Pour répondre à ce double objectif, le projet se subdivise en deux entités complémentaires :

- la construction d'un bâtiment indépendant, le centre de vie enfantine, comprenant notamment 102 places d'accueil nouvelles réparties de la façon suivante :
 - 15 places nurseries;
 - 21 places trotteurs;
 - 30 places moyens;
 - 36 places écoliers;
 - des locaux administratifs dans les combles;
 - en sous-sol, la ludothèque et un local polyvalent pour les sociétés.
- l'extension du collège de la Croix-Blanche, qui offrira des possibilités supplémentaires à la fois pour l'école et pour l'accueil parascolaire. Cette extension permettra la création d'environ 36 places d'accueil parascolaire supplémentaires et d'une salle de classe. L'expérience montre en effet que la création de structures d'accueil augmente la pression sur le collège le plus proche, il est donc important de donner plus de possibilité d'enclassement sur le plateau de la Croix-Blanche. C'est pourquoi, les nouveaux locaux de l'extension du collège sont constitués conformément à l'architecture d'une salle de classe, ce qui les rendra conformes pour les deux types d'usage.

3.1 Descriptif du programme de construction

3.1.1 Centre de vie enfantine

L'ensemble du programme de ce bâtiment est dicté par le respect des exigences des « directives de l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire ». La répartition des surfaces se caractérise selon le tableau ci-dessous :

Type d'espace	Surfaces nettes Projet Septembre 2010	Remarques
Locaux communs		
Réfectoire (prolongement de l'actuel) <i>Env. 36 places assises écoliers et 4 adultes, un téléphone, prise TV 2^{ème} réfectoire trotteurs et moyens, env. 51 places et 6 adultes</i>	54.00 m ² 73.00 m ²	
Cuisine nouveau bâtiment (si repas livrés) <i>2 plonges, un four traditionnel, une cuisinière 4 plaques, une machine à laver la vaisselle professionnelle, un grand frigo avec congélateur, un four à micro ondes, place pour bac de 4 bains marie, des places de travail et espaces de rangements</i>	25.00 m ²	Ouverte sur réfectoire
Buanderie et local nettoyage <i>Une machine à laver et séchoir (min. 5 kilos), un lavabo – posés sur un socle</i>	12.00 m ²	2 machines à laver et séchoir
Vidoir (2)	0.00 m ²	Avec cuisine
Cave ou galetas pour rangements et stock	26.00 m ²	Comptabilisée au sous-sol
Armoires de rangement en suffisance dans tous les espaces du CVE. Local nettoyage	10.00 m ²	Local nettoyage à chaque étage
Gaine technique	10.00 m ²	Sur tous les étages
Total locaux communs	184.00 m²	
Groupe nurserie – 15 places		
Vestiaires (casiers) <i>20 casiers minimum</i>	16.00 m ²	30 casiers au lieu de 20.
Espace à langer <i>Lavabo baignoire – petit lavabo à hauteur d'enfants – deux espaces de changes – escaliers – poubelle et espaces de rangement</i>	10.00 m ²	Espace à langer séparé du local d'eau
Kitchenette <i>Petit frigo, 2 plaques (cuisinière), four à micro ondes, évier, armoires vaisselles, poubelle</i>	10.00 m ²	Ouverte sur l'espace de vie
Espace de vie <i>1 téléphone</i>	47.00 m ²	Respecte les normes de 3m ² /enfant
Trois salles de sieste séparées avec fenêtre	30.00 m ²	2 salles de « sieste » au lieu de 3.
Total surface bébés (sans extérieurs)	113.00 m²	
Groupe trotteurs – 21 places		
Vestiaires <i>30 casiers au minimum</i>	25.00 m ²	51 casiers au lieu de 30.
Espace à langer <i>Lavabo, espace de change et place pour grimper</i>	9.00 m ²	
WC <i>3 wc, lavabo rigole avec 6 robinets</i>	18.00 m ²	5 wc, 6 lavabos et un bassin
Espace de vie et lieu de sieste <i>Une armoire de rangement pour matelas (~ 30 matelas), téléphone dans une des 2 salles, armoires de rangement jouets – 1 salle avec lavabo</i>	68.00 m ²	Respecte les normes de 3m ² /enfant y compris armoire
Total trotteurs	120.00 m²	
Groupe moyens - 30 places		

Vestiaires casiers 40 casiers minimum	31.00 m ²	81 casiers au lieu de 30.
WC 6 wc, lavabo rigole avec 10 robinets	18.00 m ²	5 wc, 6 lavabos et un bassin
Espace à langer Lavabo, espace de change et place pour grimper	9.00 m ²	
Espace de vie et lieu de sieste Une armoire de rangement pour matelas (~ 40 matelas), téléphone dans une des 2 salles (si 2 salles), armoires de rangement jouets, 1 salle avec un lavabo	91.00 m ²	2 salles de « sieste » au lieu de 3. Respecte les normes de 3m2/enfant
Total surface moyens	149.00 m²	
Groupe écoliers 1&2 – 36 places		
Vestiaires casiers 50 casiers	56.00 m ²	51 casiers écolier I 40 casiers écolier II
WC 6 wc, lavabo avec 6 robinets	30.00 m ²	3 wc, 6 lavabos et un bassin / 2 niveaux
Espace de vie 1 salle avec un lavabo	114.00 m ²	2 salles (1 salle par niveau)
Total écoliers	200.00 m²	
Espace adultes		
Salle de colloque personnel Un lavabo, poubelle et espaces de rangements, prise pour bouilloire, un téléphone	29.00 m ²	Avec cuisinette
Bureau direction Un téléphone, prise internet	48.00 m ²	1 bureau direction 1 bureau 2 pers.
Salle polyvalente (entretiens parents, bibliothèque, etc.) Un téléphone, prise internet et prise TV	26.00 m ²	8 m2 à l'étage 18 m2 combles
WC visiteurs et employés Accès handicapés possible	9.00 m ²	2 au rez supérieur 1 aux combles
Vestiaire pour adultes Casiers avec clés pour 30 personnes	18.00 m ²	Avec toilette et douches
Total espace adultes	130.00 m²	
Local rangement poussettes	26.00 m ²	
Surface intérieure sans sous-sol	922.00 m²	
Surface circulations, escaliers, ascenseur, passerelle	112.00 m ²	* 25% de 792 m2 Sans vide escalier
Total surface intérieure	1'034.00 m²	
Sous-sol		
Ludothèque	113.00 m ²	
Salle polyvalente	103.00 m ²	
Cave ou galetas pour rangements et stock	26.00 m ²	
WC visiteurs et employés Accès handicapés possible	8.00 m ²	
Local et gaine technique	18.00 m ²	
Surface de circulation	32.00 m ²	
Total sous-sol	300.00 m²	
Espaces extérieurs		
Espace extérieur – trotteurs – moyens – écoliers avec amenée d'eau et si possible gazon + dalles	330.00 m ²	Y compris préau couvert et local de rangement rez sup.
Espace extérieur nurserie	0.00 m ²	Avec trotteurs
Total surface extérieure	330.00 m²	

Le bâtiment a été étudié de façon rationnelle et simple, dans un souci d'économie et de fonctionnalité. Il est implanté parallèlement au bâtiment existant du collège de la Croix-Blanche, côté sud-ouest. Les façades ont été étudiées selon des critères contemporains correspondant à une typologie adaptée à ce type de construction et en harmonie avec le bâtiment existant du collège de la Croix-Blanche tout en respectant le critère très restrictif du Standard Minergie P. L'accès au bâtiment se fait par le chemin Marcel Regamey et par le chemin de Mon-Repos. La zone de dépose des enfants pour la « nurserie » se fait le long du chemin Marcel Regamey et pour les « trotteurs, moyens et écoliers I+II » le long des places existantes du chemin de Mon-Repos. Quelques places servent aussi pour le fonctionnement du centre de vie infantine, notamment pour la Direction. Les entrées du bâtiment sont couvertes et un sas assure une coupure thermique entre intérieur et extérieur.

Côté nord-ouest : accès « nurserie, écoliers I », préau ouvert « écoliers I », liaison couverte avec le bâtiment scolaire.

Côté sud-est : accès « trotteurs, moyens, écoliers II », réfectoire, préau couvert et local de rangement, préau ouvert.

Les espaces intérieurs de vie et de « sieste » ont été placés au sud-est dans la zone la plus ensoleillée. Les locaux de service au nord-ouest, en face de l'extension du bâtiment existant pour préserver le calme des salles de classes.

Les circulations intérieures ont été réduites au minimum par un noyau central éclairé par un puits de lumière zénithale, autour duquel s'organisent les différents espaces ainsi qu'un ascenseur, une gaine technique et le local nettoyage.

Les matériaux employés sont bruts de façon à diminuer les traitements ultérieurs. La structure porteuse (dalles, murs, piliers) est en béton armé apparent avec une peinture glacis, les parois de séparations intérieures en briques apparentes avec partie supérieure vitrée, les revêtements des sols en carrelage pour sanitaires et cuisine, en linoléum pour tous les autres locaux y compris cage d'escalier, les huisseries métalliques et portes en bois à peindre et des plafonds suspendus acoustiques.

La toiture est à 2 pans en tuiles Joran avec verrière métallique incorporée. Les façades sont en structure bois ventilées avec revêtement en plaques de fibrociment et les fenêtres en PVC avec vitrage triple. Tous ces éléments permettent d'atteindre le Standard Minergie P.

Le préau couvert, le couvert de liaison avec le bâtiment existant et le couvert à containers sont en structure métal et verre.

Les revêtements des sols pour les aménagements extérieurs, préau ouvert, préau couvert et chemins d'accès sont réalisés en pavés filtrants. La zone de jeux côté sud-est est sécurisée par une clôture.

3.1.2 Considérations énergétiques

La Municipalité, responsable d'appliquer et faire appliquer les lois en la matière souhaite donner l'exemple. Le projet du nouveau bâtiment sera réalisé selon les normes « Minergie P » et le bâtiment existant transformé et adapté aux standards pour éléments ponctuels selon la norme SIA 380/1.

La production de chaleur pour les deux immeubles se fait par la chaudière à gaz existante avec un appoint solaire important, la production d'eau chaude par des panneaux solaires. La distribution de chaleur se fait par serpentins à eau placés dans les chapes.

La ventilation du centre de vie enfantine est à double-flux avec gaines apparentes permettant une meilleure souplesse en cas de changement d'affectation des locaux. Elle est intégrée aux plafonds suspendus. Une ventilation des locaux au sous-sol (ludothèque et salle polyvalente) et les locaux des combles (salle colloques et bureaux) est prévue avec une centrale de traitement d'air.

Le centre de vie enfantine est équipé d'un système Wifi qui permet d'économiser le réseau câblé et, si nécessaire, d'installer un contrôle d'accès.

4. Extension et réfection du bâtiment existant

L'extension est un prolongement des espaces du bâtiment existant (couloir, salles). Les fondations sont existantes puisque réalisées lors de la construction du bâtiment. On prévoit l'affectation au rez-de-chaussée d'une salle d'accueil parascolaire, à l'étage, d'une salle de classe normale et, dans les combles, l'agrandissement du réfectoire à disposition de la Courte Echelle, en prolongement de l'existant.

Le collège de la Croix-Blanche ne subit aucune modification intérieure et garde son affectation. L'enveloppe du bâtiment par contre est rénovée sur trois façades. L'isolation existante des façades, de 10 cm, est renforcée et portée à 20 cm afin de respecter les normes en vigueur ; le revêtement métal-bois, dégradé, est remplacé par des plaques de fibrociment. L'isolation de la dalle (plafond) du vide sanitaire, de la toiture ainsi que du pignon Nord sera également renforcée. Les vitrages des lanterneaux existants seront changés par un triple verre et le coefficient de protection solaire augmenté. Le pan sud de la toiture sera adapté pour recevoir des panneaux solaires. La chaufferie existante sera maintenue et adaptée pour les besoins des deux immeubles. Le vide sanitaire existant est utilisé comme liaison technique pour alimenter l'extension et le nouveau bâtiment. L'entrée de l'établissement scolaire est maintenue sur le chemin Marcel Regamey.

Pour l'extension, les matériaux employés sont les mêmes que ceux de la première étape, de façon à diminuer les traitements ultérieurs. La structure porteuse (dalles, murs) est en béton armé apparent avec une peinture glacis, les parois de séparations intérieures en briques apparentes avec la partie supérieure en plots de verre, le revêtement du sol en carrelage pour le couloir et linoléum pour les salles, les huisseries métalliques et les portes en bois à peindre, la toiture à 2 pans en tuiles Joran avec verrière métallique incorporée. Les façades sont ventilées avec revêtement en plaques de fibrociment et fenêtres en PVC avec triple vitrage.

Les aménagements extérieurs du côté nord-ouest (préau couvert et ouvert) ne sont pas modifiés étant donné qu'ils étaient déjà dimensionnés lors de la première étape en fonction d'une future extension. Du côté sud-est, les pavés en ciment sont remplacés par une zone verte arborisée, éloignant ainsi l'accès au bâtiment du centre de la vie enfantine. Le couvert à vélos est maintenu. Une liaison avec le bâtiment du centre de la vie enfantine est prévue sous forme d'un couvert en structure métal et verre.

5. Coût des travaux

Le coût général de construction définitif est déterminé sur la base des soumissions rentrées (voir annexe 1).

Des subventions cantonales sont possibles et seront demandées concernant la transformation du bâtiment existant (toiture et façades) et sur le programme « Minergie P » pour le bâtiment du centre de vie enfantine (voir annexe 2).

6. Financement et coût de fonctionnement

Conformément à la charte du RESEAU d'Epalinges, la gestion de cette nouvelle structure sera confiée à l'Association de l'Accueil de l'Enfance à Epalinges (AAEE). Celle-ci participera à l'équipement des locaux pour un montant de CHF 250'000.- pris sur les réserves qu'elle a constituées pour ce projet.

Dans le cadre du programme d'impulsion, la FAJE et l'OFAS accordent les aides au démarrage selon les dispositions suivantes :

- FAJE : contribution forfaitaire unique par place effectivement ouverte, de CHF 5'000.- pour le préscolaire et de CHF 6'000.- pour le parascolaire;
- OFAS : contribution forfaitaire maximum par place effectivement occupée, pour le préscolaire de CHF 5'000.- pendant 2 ans et pour le parascolaire de CHF 3'000.- pendant 3 ans.

Le montant total de ces aides devrait s'élever à plus d'un million de francs. En accord avec la FAJE et l'OFAS, ces montants seront portés pour une partie en amortissement du bâtiment et pour l'autre sur un fonds de réserve affecté à l'accueil de l'enfance.

6.1 Conséquence sur le budget

La mise en service de plus d'une centaine de places d'accueil supplémentaires entraînera forcément une augmentation significative de la subvention versée à l'AAEE pour son fonctionnement.

Pour autant que la clé de répartition du financement de l'AAEE entre les parents, la FAJE et la commune reste identique, le montant de la subvention communale, actuellement CHF 510'000.-, sans les locaux, augmentera d'environ CHF 340'000.- pour atteindre environ CHF 850'000.-. Cette augmentation sera cependant différée dans le temps par l'usage du fonds de réserve qui aura été constitué par les aides au démarrage versées par la FAJE et l'OFAS.

Amortissement

Conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre b du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, l'amortissement des bâtiments et constructions s'opère sur une durée de 30 ans. Le montant de l'amortissement relatif au présent préavis s'élèvera à CHF 254'233.35 par année, dès la fin des travaux (bouclage du compte d'investissement).

Frais de conciergerie

Les frais de conciergerie inscrits au budget 2011 s'élèvent à CHF 78'600.-, charges sociales comprises. Le montant prévisible de ces frais dès l'ouverture des nouveaux locaux représente un coût global (charges sociales comprises) d'environ CHF 102'200.-.

Loyer de l'AAEE

Actuellement, l'imputation interne des loyers mis à disposition pour l'AAEE sur le site de la Croix-Blanche (Courte-Echelle 1 + Courte-Echelle 2) s'élève à CHF 46'400.- par année (soit CHF 3'866.65 par mois). Il s'agit d'une écriture comptable imputant le coût théorique des loyers entre les centres de coûts 7110 (Réseau d'accueil de jour) et 3500 (Collège de la Croix-Blanche).

Dès l'ouverture du nouveau CVE, la charge théorique de loyers sera augmentée de CHF 200'000.- par année (total = CHF 246'400.00 par année, soit CHF 20'533.35 par mois). En effet, la mise à disposition du nouveau CVE représente une surface d'environ 1'000 m² à un coût moyen de CHF 200.- le m².

Frais de chauffage

Compte tenu de la qualité architecturale du nouveau bâtiment (Minergie P), ainsi que des améliorations qui seront apportées au collège existant, les frais de chauffage ne devraient pas ou peu différer de ceux assumés jusqu'alors.

7. Enquête publique

Le dossier a fait l'objet d'une consultation du public durant la période s'étendant du 6 novembre 2010 au 6 décembre 2010, sous le n° CAMAC 109'001. La synthèse du canton est favorable.

Une opposition reçue, formulée par l'AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés), le 3 décembre 2010, concernant le sous-dimensionnement de la cabine d'ascenseur du centre de vie infantile projeté, ainsi que le sous-dimensionnement de la cabine d'ascenseur sis dans le collège existant. Il est encore demandé qu'une installation d'écoute, pour personnes malentendantes, soit prévue dans la salle polyvalente.

Les demandes (ascenseur du centre de vie infantile et l'installation d'écoute) seront suivies d'effets. Par contre "l'ascenseur", auquel il est fait référence, dans le collège actuel, n'existe pas; il s'agit d'un monte-plats...; cependant, l'AVACAH a tout de même demandé que le bâtiment existant soit également pourvu d'un ascenseur (par exemple en lieu et place dudit monte-plat).

Après discussions avec le délégué technique de cette Association, il a été entendu que la Municipalité lèverait cette opposition et que l'AVACAH ne ferait pas recours contre cette décision. En effet, l'historique du dossier permet de constater que lors de la construction du bâtiment existant, dite Association avait renoncé à exiger la réalisation d'un ascenseur, compte tenu que plusieurs possibilités existent à Epalinges permettant à des personnes à mobilité réduite de suivre les cours sans être pénalisées par des conceptions architecturales non adaptées à leur handicap.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 1 du 17 janvier 2011,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le projet de construction d'un centre de vie enfantine, extension et réfection du collège de la Croix-Blanche, tel que présenté dans le présent préavis ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 7'147'000.- (sept millions cent quarante-sept mille francs) pour la réalisation de ce projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un compte de crédit de construction, à concurrence de CHF 7'147'000.- (sept millions cent quarante-sept mille francs) pour financer les travaux, étant entendu que le solde de ce compte sera remboursé et converti en emprunt(s) ferme(s) amortissable(s) dès la fin de la construction;
4. d'autoriser la Municipalité à contracter un ou plusieurs emprunts, voire à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes, à concurrence de CHF 7'147'000.- (sept millions cent quarante-sept mille francs), en lui laissant le choix du moment ainsi que la détermination des modalités du ou des emprunts, et ce dans le cadre du plafond d'endettement;
5. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant dans le délai fixé par la loi.

Epalinges, le 17 janvier 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

René Vuilleumier

Alexandre Good

Annexes : - ment
- plans

Représentants municipaux délégués : - M. René Vuilleumier
- M. Pierre Jolliet